

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 9. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

SAUMUR

13 Novembre 1882.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 11 novembre.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Brisson.

La discussion du budget de 1883 est ouverte par le budget des cultes.

M. Fallières, ministre de l'intérieur et des cultes, demande le maintien du budget tel qu'il a été établi jusqu'ici.

Il se déclare adversaire résolu de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, en attendant que ce projet soit repoussé définitivement, il faut, dit-il, accepter la situation légale telle qu'elle est faite par le Concordat.

M. Jules Roche répond au ministre, et fait un grand discours.

Il dit qu'il se tiendra sur le terrain budgétaire et qu'il réserve à plus tard de combattre le budget des cultes au point de vue politique.

Il prétend que, dès à présent, aux termes du Concordat même, il y a de sérieuses économies à faire de ce côté.

M. Roche fait l'histoire du Concordat et des crédits qui ont été successivement accordés au clergé. D'après sa thèse, les trois quarts des allocations portées au budget des cultes sont en dehors des conventions concordataires.

Si l'on voulait, s'écrie-t-il, en revenir à la lettre du Concordat, il faudrait diminuer ce budget de 47 millions.

L'orateur fait ensuite l'évaluation des immeubles de l'Etat laissés à la disposition des cultes.

M. Roche continue par l'éternelle énumération des richesses du clergé, et il termine en disant que si la Chambre supprimait le budget des cultes, les catholiques seraient obligés de nourrir le clergé, et que par conséquent on porterait un coup mortel à toutes les œuvres religieuses.

On cherche, s'écrie l'orateur, un terrain

où les républicains divisés puissent se réconcilier; le véritable terrain de conciliation, c'est la guerre au clergé!

M. Freppel monte à la tribune.

L'éloquent prélat distingue en commençant la question de la suppression du budget des cultes de la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Le Concordat n'a rien à voir dans l'indemnité accordée au clergé par le budget. Cette indemnité est due en vertu du décret de 1790 qui mettait les biens du clergé à la disposition de la nation, à la charge par elle de subvenir à l'entretien des églises et des ministres du culte.

Il établit ce point, qui ne laisse pas de faire pousser de hauts cris à gauche et à l'extrême gauche, par des preuves historiques indiscutables.

Aux applaudissements de toute la droite, M. Freppel passe en revue les principales discussions du budget qui ont eu lieu en France sous les divers gouvernements qui se sont succédé depuis le Concordat.

Il montre qu'aucun orateur ne s'est trouvé pour nier que le budget des cultes ne soit un droit de l'Eglise et un devoir de l'Etat.

Il cite l'opinion même, à ce sujet, de plusieurs orateurs qui n'étaient pas susceptibles de partialité en faveur du clergé, sous la monarchie de Juillet et sous le gouvernement de 1848-49.

Il cite particulièrement l'opinion qu'émettait à cette époque M. Madier-Montjau.

Dans une éloquente péroraison, il rappelle ensuite le mot de Royer-Collard devant le conseil des Cinq-Cents : « De la justice, de la justice, et encore de la justice ! »

Comme lui, s'écrie M. Freppel, je demanderai la justice; c'est un appel qui est toujours entendu dans le noble pays de France. (Double salve d'applaudissements à droite.)

M. Guichard lui succède à la tribune; mais il bredouille son discours, qui ne nous arrive pas et qui est médiocrement applaudi.

M. Andrieux dit que ce qui l'amène, c'est l'appel à la conciliation qu'a fait M. Jules Roche.

Le terrain du budget des cultes est singu-

lièrement divisé, s'écrie-t-il, puisque c'est celui qui nous divise le plus.

Un orage violent est soulevé par l'extrême gauche, qui reproche à l'orateur d'avoir changé d'opinion.

A gauche: Vous parliez différemment en 1869, vous avez croché les couvents, etc., etc.

M. Andrieux fait une déclaration complète et confesse ses erreurs. Il faut compter avec la religion catholique, s'écrie-t-il.

Ce n'est pas faire de la conciliation que de mécontenter la moitié des Français, c'est ainsi qu'on a arrêté le mouvement des esprits vers la République.

Ceci est accueilli par les trépignements de la gauche et de l'extrême gauche.

Les interpellations s'entrecroisent.

M. Andrieux continue en disant qu'il veut une République tolérante.

M. Courmeaux, au milieu de l'hilarité générale, invoque un argument tiré du Mémoire de Louis XIV pour la suppression du budget des cultes.

M. Madier-Montjau vocifère quelques phrases contre le cléricalisme et affirme que la nation a toujours le droit de décliner les contrats qu'elle signe.

L'immense majorité de la Chambre, dit-il, élue pour faire la guerre au gouvernement des curés, n'admettra pas que la France soit encore catholique comme l'Espagne de Philippe II. (Applaudissements à gauche.)

M. Boyssset déclare, en son nom et au nom d'un grand nombre de ses amis, que considérant, dès à présent, le Concordat comme n'existant plus, il votera contre la totalité du budget des cultes. (Bruits divers.)

A la majorité de 344 voix contre 128, la Chambre décide qu'elle passera à la discussion des chapitres du budget des cultes.

Chronique générale.

La prose de M. Duclerc a absorbé toute la presse républicaine.

La Déclaration est aussi mal accueillie par les journaux qu'elle l'a été par la Chambre; de tous les côtés on l'attaque; les uns la criblent de coups d'épingles, d'autres l'écrasent sous de lourds pavés, suivant le tempérament de l'agresseur. Seuls les gambellistes l'approuvent, mais leurs éloges exagérés ne sont point de nature à concilier au ministère les sympathies de la Chambre, car celle-ci a le Géois en horreur.

Le Journal des Débats loue sans réserve, mais avec une pointe d'ironie à l'adresse de la Chambre.

Il approuve vivement l'idée du ministre de renvoyer aux calendes grecques les questions épineuses et les débats politiques pour ne se consacrer qu'aux « affaires sérieuses ». « La vie de la Chambre est à ce prix », n'hésite pas à dire le journal centre gauche; il aurait dû ajouter: la vie du cabinet aussi!

La République française, qui a décidément pris M. Duclerc sous sa protection, veut bien elle aussi se montrer enchantée, mais comme l'exagération de sa joie serait une maladresse, elle est bien forcée de constater que l'enthousiasme, à la Chambre, a été relatif.

Quoi qu'il en soit, le journal de M. Gambetta est content: est-ce bien sincère?

Il est en effet permis d'en douter à la lecture de la note dans laquelle le Voltaire donne à son tour son avis sur la déclaration. Cette note est assurément élogieuse, — chose bizarre! ce qui plaît particulièrement au Voltaire, c'est le désordre du langage de M. Duclerc; — mais son éloge on sent très-bien que tout ne va pas, comme on dit vulgairement, sur des roulettes.

La Paix a sans doute peur de compromettre le chef de l'Etat, dont elle est, assurance, l'organe officieux; elle se tient sur ses gardes et son article sur la déclaration est un véritable procès-verbal. Toutefois, la mauvaise humeur est évidente.

La Justice raille impitoyablement la littérature de M. Duclerc: « quelle politique! quelle langue! quelles idées! » Le manifeste, dit plaisamment ce journal, a été ré-

46 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

La Vengeance de Geneviève

PAR Mlle CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE XVIII

(Suite.)

Geneviève devint pâle... pâle...

— Le citoyen Bourgeal?

— Lui-même.

— Qu'ai-je fait?

— Je n'en sais rien. « Connivence avec Versailles », dit le papier.

— Connivence!... je suis ambulancière... je ne quitte pas le chevet des malades... où pourrais-je...

— C'est pas mon affaire: arrive. Je suis pressé.

Geneviève eut le pressentiment qu'une résistance, un cri, un bruit de plus dans la maison sonore allait appeler l'attention de l'étage inférieur, attirer Jeannine... Oh!... que Dieu garde Jeannine de voir sa mère arrêtée par ces ignobles êtres plantant le vin, le sang, le vice!

Elle se tut et attendit qu'un fédéré vint la prendre par le bras.

Le lieutenant ouvrait déjà la troisième mansarde.

Il lui fallait « son boiteux ».

Sur le lit, sans matelas ni couvertures, était assis un homme au teint plombé par la maladie, aux yeux creusés, à l'allure souffreteuse.

Il regarda l'intrus sans émotion, comme si, trop malade ou trop découragé, il ne prenait plus intérêt à rien.

Était-ce celui que l'officier cherchait?... Regarder le nom sur le papier?... c'était long, on y voyait mal.

— Marche voir, ordonna-t-il en ricanant. Ça suffit pour ton état civil.

Léon Bourgeal se leva difficilement et fit en boitant trois pas vers celui qui l'appelait, car sa jambe cassée, insuffisamment guérie, le portait mal.

— Mon boiteux... voilà!... s'écria le lieutenant triomphalement; allons, mon bonhomme, en route. « Connivence avec Versailles ».

— Vous vous trompez, dit Léon d'une voix faible. Je suis un blessé, un malade, je ne suis pas un conspirateur.

— Nous connaissons ça. Marchons toujours.

Il fit signe au dernier des fédérés, qui eut quelque peine à faire avancer ce convalescent, épuisé par les épouvantes de cette journée, mais que le danger couru réveilla quelque peu de sa torpeur.

Léon résista de son mieux, se déclarant sujet étranger, en dehors de toute préoccupation politique, menaçant d'en appeler d'une erreur aussi grossière à l'un de leur chef, à « Bourgeal l'exilé ».

Ce nom parut surprendre d'abord le lieutenant; puis se remettant à rire :

— Dommage que ce soit lui-même qui te fasse arrêter, citoyen jambe-courte... si c'est sa manière de te montrer sa protection, alors!... comprends pas, mais j'arrête tout de même.

Léon demeura foudroyé en entendant cette affirmation monstrueuse. Son père le faisait arrêter!... Était-ce donc là que devaient aboutir les rancunes paternelles?

Son sang-froid en fut ébranlé si rudement qu'il ne réclama même pas communication de l'ordre d'arrestation et n'opposa plus de résistance. Ses forces d'ailleurs étaient à bout.

— En avant, vous autres, commanda le lieutenant.

Les trois prisonniers s'engagèrent avec leurs gardes dans l'étroit escalier, au bas duquel les attendait Bouvier, résolu, quoique fort troublé, à remplir la fin de son mandat.

Mais, lorsqu'il vit venir à lui Geneviève, qui descendait la première, et dont le pâle visage se détachait, blanc, dans l'ombre, il fut repris d'un frissonnement de terreur plus intense.

Elle allait le frôler... lui parler, peut-être... peut-être se cramponner à ses mains pour solliciter sa pitié... « ah! non... non... cent fois... elle est pestiférée, cette femme! » pensa-t-il en reculant toujours.

Elle apportait dans ses vêtements, dans son souffle, dans sa moiteur, la contagion mortelle...

N'était-il même pas atteint déjà, dans cette atmosphère viciée?

Sa lâche peur avait atteint son paroxysme. Sa vue se troubla; mais ses jambes trouvèrent soudain l'élasticité de celles du lièvre.

— Conduis tout ça à la mairie, cria-t-il en courant déjà.

Le lieutenant le vit s'enfuir et haussa les épaules.

— Encore un qui déménage!... grommela-t-il.

Avancez donc, vous autres. Cent mille tonnerres!... Je crève de soif!

Ils avancèrent.

La lugubre comédie finissait. Ils entraient dans le vif du drame.

CHAPITRE XIX

L'armée de Versailles progressait dans Paris, prenant chaque quartier d'assaut, comme on prend une ville. Et chaque quartier se défendait avec une énergie désespérée, féroce.

La mairie du XI^e arrondissement, encombrée de solliciteurs effarés, de combattants avinés, de femmes hurlantes, de fonctionnaires de la Commune débordés par les événements, la tête perdue et frissonnants de peur autant que de rage, offrait le spectacle du désordre, de l'épouvante et de la fureur.

digé une partie par les questeurs comme une liste de projets de lois en discussion, et l'autre, sur le péril social, par M. Prudhomme.

M. Rochefort, dans *l'Intransigeant*, dit :

« Le cacochyme Duclerc rajustant ses lunettes d'une main tremblante pour annoncer que le gouvernement saurait maintenir l'ordre d'une main ferme ; cette voix sénile marmottant des menaces comme on marmotte des prières ; ces quatre claqueurs du centre troublant de temps en temps le silence de glace qui accueillait la déclaration du cabinet ; cet étalage d'un gâtisme qui faisait souffrir les uns et rire les autres ; ces prétentions au pouvoir fort chez un vieillard aussi faible, représentaient un spectacle pareil à celui qu'offrait la casquette du maréchal Bugeaud. C'est-à-dire que, quand on ne l'a pas vu, on n'a rien vu. »

Après les récidivistes, le pituitux Duclerc a passé aux aliénés, au sujet desquels un projet de loi sera également déposé. Ce ministre semble craindre que les électeurs de Belleville ne réclament un de ces matins l'envoi à Charenton, dans un cabanon spécial, de M. Gambetta leur député, qui, dans ces derniers temps surtout, a donné des signes manifestes d'une démence probablement incurable. C'est pourquoi le chef du ministère, inspiré par le fou de Cahors, juge prudent d'entourer des garanties qui leur ont manqué jusqu'ici les malheureux internés dans les maisons de santé.

Il est difficile de se moquer de ses auditeurs avec autant d'aplomb. Il est vrai qu'après s'être, pendant la moitié de sa vie, moqué de ses actionnaires, l'inventeur des Galions de Vigo n'en est pas à quelques turlupinades de plus ou de moins.

L'impresario Gambetta, qui surveillait son élève de la coulisse, a dû, devant un pareil début, trembler pour l'avenir de sa troupe. Ce qui ressort surtout de la désastreuse représentation d'hier, c'est qu'avant peu il sera indispensable de changer l'affiche.

Le journal *le Citoyen et la Bataille* s'occupe particulièrement du passage de la déclaration où il est parlé des anarchistes à mots couverts :

« Constatons l'indifférence de plus en plus grande du public pour les farceurs de tout poil et de toute nuance qui, depuis tant d'années, se démentent et pérorent sur des tréteaux parlementaires. »

Constatons l'effacement qui semble s'être emparé de nos gouvernants, en présence des progrès incontestables que fait chaque jour, malgré les querelles de chapelles et les divisions d'écoles, le parti socialiste révolutionnaire. »

Quand M. Tirard fut nommé ministre des finances, personne n'osa dire que c'était un calculateur qui obtenait le portefeuille de M. Léon Say. Mais dans le parti républicain on a plus d'une fois prouvé que, pour administrer la fortune publique, point n'est be-

soin de savoir compter. M. Tirard n'a voulu cependant montrer ses capacités, et comme il s'agissait de plaire à M. Gambetta, il a rejeté la convention avec les Compagnies de chemins de fer. Deux cent cinquante-huit millions ! Quelle misère ! Une liasse de bons du Trésor y pourvoira ; empruntons, se dit le ministre, empruntons sur commission et plaçons le crédit de la République sous la garantie de cette « féodalité financière » que nous voulons briser.

Ce plan ayant soulevé des objections, M. Tirard se prit à réfléchir. Il a beaucoup plu, cette année, les grands travaux publics ont beaucoup souffert, ainsi que l'agriculture. Mais à quelque chose malheur est bon, et il annonça à la commission du budget que 458 millions étaient disponibles sur les crédits du budget extraordinaire non utilisés.

La commission se félicita de cette découverte, et le conseil fut sur le point de voter un pluviomètre d'honneur à l'homme qui, en causant de la pluie et du beau temps, enfantait des millions.

Mais, ô désillusion cruelle, jeudi, quelques minutes avant la lecture de la Déclaration, dont le style est aussi défectueux que l'arithmétique de M. Tirard, le ministre des travaux publics communiquait à la commission du budget des chiffres établissant que le reliquat disponible n'est que de soixante millions. M. Tirard n'a commis qu'une petite erreur de CENT millions, qu'il faudra demander, soit à une réduction de travaux, soit à la Dette flottante.

Les travaux du plan Freycinet avaient été déclarés indispensables, et il advient qu'on les ajourne comme superflus. Les électeurs peuvent voir à quel point on les a dupés. En outre, nous ferons observer que les fonds consacrés à ces travaux ne sont, d'ailleurs, que des fonds d'emprunt.

Les comptes républicains sont fort embrouillés ; une chose seule apparaît clairement : le déficit.

M. Oustry semble avoir perdu l'espoir de vivre en bonne intelligence avec le Conseil municipal. Il a cru devoir faire part de ses impressions au ministre de l'intérieur, en lui déclarant qu'il prévoyait dès maintenant que son séjour à la préfecture de la Seine ne serait peut-être plus possible avant un mois.

LE CONTRÔLE FINANCIER EN EGYPTÉ.

Peu exigeant, le ministère français, ou singulièrement malheureux dans ses appréciations.

Il nous parlait solennellement, jeudi, des négociations qui se poursuivent entre la France et l'Angleterre, avec une « amicale courtoisie ». Or, à l'heure même où MM. Duclerc et Tirard exprimaient au Sénat et à la Chambre cet optimiste sentiment, une dépêche du Caire nous apprenait la suppression du contrôle anglo-français en Egypte.

Les propositions de l'Angleterre au sujet du contrôle en Egypte seraient celles-ci :

Un contrôleur anglais, deux contrôleurs égyptiens.

Le contrôleur anglais aurait droit de veto.

La France aurait voix consultative.

On voit qu'il nous serait fait une part tout à fait nulle, et qu'en somme l'Angleterre serait maîtresse absolue de la situation.

La « courtoisie » qui consiste à confisquer nos droits, notre part acquise dans l'administration financière de l'Egypte, nous paraît fort peu « amicale ».

Il n'est pas permis d'être aveugle ou léger à ce point, même quand on est ministre de la République.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 11 novembre.
Les dispositions de la Bourse sont toujours aussi peu satisfaisantes. On réalise et cependant la liquidation de quinzaine est encore assez éloignée pour permettre un revirement.

Le 3 0/0 cote 80.35 et 80.33 ; l'amortissable, 80.77 et 80.90 ; le 5 0/0, 114.57 et 114.67.

Parmi les fonds étrangers, on vend par grandes quantités les titres de la Banque Ottomane : cette valeur a perdu en deux jours 30 francs, l'emprunt turc émis par cette banque est la seule cause de cette baisse. Le public ne souscrit pas et ne souscrit pas. La Turquie, qui a déjà suspendu ses paiements quand elle était en possession de toutes ses provinces du Nord, ne paiera pas, ses revenus étant insuffisants pour couvrir ses dépenses. L'effronterie des banques affiliées à la Banque Ottomane dépasse tout ce qu'on peut imaginer, elles ont en effet comparé les valeurs turques avec la rente 5 0/0 française et font ressortir naturellement la supériorité de la valeur étrangère sur notre premier fonds d'Etat. Ces procédés se passent de commentaires.

Le Crédit Foncier inscrit à 1,340.
L'obligation foncière 4 0/0 émise à 480 francs et par coupures de 96 francs et remboursables à 500 et à 100 francs. C'est un titre excellent à mettre de suite en portefeuille.

Le Crédit Lyonnais est de plus en plus délaissé à 605. Quant au Crédit Général Français, il fléchit sans cesse, son conseil d'administration étudie les moyens de sortir de l'impasse dans laquelle la société se trouve acculée. Nous croyons que c'est peine inutile, rien ne pouvant la remettre sur pied. — On achète d'une manière suivie les actions de la Banque Centrale de Crédit, en prévision d'une hausse certaine.

Le Suez oscille à 2,335.
Lyon, 1,590 ; Orléans, 1,260.

Chronique militaire.

REMONTÉ DE LA CAVALERIE LÉGÈRE.

Le 4^e hussards n'ayant pas assez de chevaux arabes pour satisfaire aux besoins de ses escadrons en Tunisie et en France, le ministre a décidé qu'on démonterait le 44^e hussards de tous les chevaux arabes qu'il a en France pour les donner au 4^e régiment. On remontera le 44^e hussards en chevaux français.

Mais comme il ne serait pas logique de n'envoyer à ce dernier régiment que des chevaux neufs de quatre ou cinq ans achetés d'urgence par la remonte, on va lui envoyer des chevaux prélevés parmi ceux de cinq à douze ans des régiments de cavalerie légère montés en chevaux français et ayant les effectifs les plus forts.

On écrit de Lyon que les instructions du commandant de la 27^e division, concernant le port du dolman obligatoire, ont été rapportées.

Elles étaient, ces larmes, la plus ardente action de grâce qui pût monter de son cœur chrétien, aimant et pur, vers le ciel qui exauçait ses vœux suprêmes et recevait à merci le pénitent toujours cher !

La funèbre besogne continuait, et, bien que ces jugements sommaires rappelaient par leur rapidité ceux de la Terreur, les accusés, par leur nombre, rendaient encore la tâche lourde à Bourgeal l'exilé.

Des gendarmes avaient passé, trois gardes fédérés « hésitants », des bourgeois suspects, des femmes surprises à faire des signaux de leur fenêtre, un vieillard convaincu d'avoir relevé un Versaillais blessé, un ancien sergent de ville, une religieuse découverte dans sa retraite et les hôtes qui l'avaient cachée, et enfin l'interminable file des infortunés dont le dossier verbal se résumait ainsi : « Entente avec l'ennemi. Connivence avec Versailles. »

Quand Bourgeal, lassé, n'écoutant plus qu'à peine, disait : « Grande-Roquette », les fédérés emmenaient leurs victimes par la grande porte où d'autres en reprenaient la charge.

Quand il interrompait les doléances ou les explications par un geste bref, en faisant signe de passer à un autre, les fédérés entraînaient l'accusé par une porte du fond, et, peu après, dans le brouhaha de la place, on entendait une détonation.

Une de plus ou de moins ?... Qui donc y prenait

Chronique Locale et de l'Ouest.

ECOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

Par décision ministérielle du 3 novembre, M. Tampé, lieutenant au 3^e cuirassiers, est nommé sous-instructeur d'équitation à l'Ecole d'application de cavalerie.

M. Félix Constance, artiste lyrique du Grand-Théâtre d'Angers, nous adresse une lettre de remerciement pour les lignes insérées dans *l'Echo Saumurois* au sujet de sa blessure à la représentation de lundi dernier.

Nous croyons devoir reproduire de cette lettre les deux paragraphes suivants :

« Mon accident n'aura pas de suite grave et ne durera pas trop longtemps, je l'espère... Les médecins n'osent, cependant, se prononcer affirmativement. »

Je remercie bien sincèrement MM. les docteurs qui, à Saumur, m'ont prodigué les premiers soins d'une façon si charmante et si pleine d'intérêt, et suis reconnaissant et fier des marques de sympathie que le public m'a témoigné à ma rentrée en scène et de son indulgence envers moi pour tout mon dernier acte.... »

Les habitués du théâtre seront heureux d'apprendre avec nous que l'état de M. Constance s'améliore chaque jour, espérons que les médecins se prononceront d'une façon certaine sur la prompte guérison de l'excellent artiste qui sera revu avec plaisir sur notre scène et auquel le public réserve ses applaudissements.

Un exemple à suivre par la ville de Saumur.

La commune de Saint-Corneille, département de la Sarthe, a demandé au gouvernement une compensation de 150 à 200 fr. pour tout enfant pauvre que l'on obligera à fréquenter l'école.

Mercredi dernier, le *Patriote de l'Ouest* publiait l'article suivant :

« Dans la nuit de dimanche à lundi, quelques jeunes gens, parmi lesquels se trouvait un des reporters de *l'Etoile*, ont fait dans les rues du 2^e arrondissement de police un tapage de tous les diables. Ils ont, paraît-il, simulé une rixe. Il est probable que, le lendemain, si les agents ne les avaient pas surpris, *l'Etoile*, si bien informée, aurait parlé de la chose et se serait écriée : « Où est la police ? » Mais, heureusement que les tapageurs ont été pris sur le fait et conduits devant le commissaire de police du quartier, qui a dressé contre eux procès-verbal. Donc, pas moyen de nier maintenant ! »

Deuxième fait. Hier matin, vers deux heures et demie, les mêmes jeunes gens — jeunesse étoilée — ont encore été rencontrés

garde ?

Le tour des prisonniers du boulevard du Prince-Eugène vint enfin.

Les gardes, abrutis d'ivresse et de rage, poussèrent brutalement l'abbé Régard au premier rang.

Sa figure rasée, sa tonsure encore visible, ses habits trop courts et sa tenue résignée disaient tout à la fureur populaire.

— Un calotin !... oh !... oh !... Y en a donc encore ?... A mort, le calotin ! cria la foule.

Le citoyen Bourgeal n'eut pas même besoin d'interroger le prêtre. Le cri public suffisait à le condamner.

Il se contenta du geste ordinaire et passa outre.

On lui apportait, en ce moment, des dépêches des barricades. Les derniers travaux d'une défense, impossible désormais, tombaient un à un devant l'ennemi. Les combattants se débattaient. Les plus intrépides se repliaient vers le Père-Lachaise.

Tout semblait bien définitivement perdu. Le front contracté, le vieux révolutionnaire parcourait ces nouvelles désastreuses.

Lui, qui n'avait pas voulu croire à la fin, il voyait cette fin terrible se dresser devant lui.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDREUX.

A chaque minute on y amenait de malheureux prisonniers, les uns arrêtés dans leurs lits comme suspects, les autres repris dans leur fuite, quelques-uns coupables d'avoir donné asile à des prêtres ou à des religieuses, plusieurs accusés d'avoir hésité à tirer sur les troupes de Versailles.

« Hésiter à tirer sur les troupes de Versailles ! » devenait le crime irrémissible.

S'érigeant en cour martiale, Bourgeal l'exilé, assisté de quelques comparses galonnés, envoyait à la prison ou à la mort, plus souvent à la mort qu'à la prison, ce troupeau de victimes.

On eût juré, à le voir prononcer froidement, hâtivement, ses arrêts farouches, qu'il voulait, au moins, détruire le plus d'existences possible, dépeupler Paris d'un côté, tandis que ses frères le brûlaient de l'autre, avant de rendre la grande démembrée à l'armée victorieuse.

On s'écrasait dans la salle municipale érigée en tribunal. Ceux qui ne venaient pas dénoncer accouraient aux nouvelles.

Les infortunés, parqués les uns contre les autres, attendaient leur sort dans une sorte d'hébétéude découragée. Que leur eût servi de lutter ?... Versailles n'était pas encore là. Pour eux, tout était fini.

Dans un coin, un petit groupe demeurait serré, sans plaintes. Geneviève, adossée à un casier vide, pria mentalement. Près d'elle, Léon trop faible

avait glissé par terre et y demeurait assis, l'oreille et le cœur tendus vers son voisin agenouillé.

Ce voisin, l'abbé Régard, l'exhortait à voix basse, toute chaude de charité, lui montrait le jugement inique des hommes en regard du jugement équitable de Dieu, et le plaçait entre ces deux extrêmes : la férocité ici-bas, et la miséricorde là-haut.

Son éloquence persuasive empruntait une actualité terrible aux échos de cette salle, et, dans le cœur de l'ingénieur battu en brèche par les chagrins, le remords, le dévouement et l'exemple, descendait enfin la suprême clarté.

Cette clarté, par combien de prières, de pleurs et de sacrifices, Geneviève l'avait-elle appelée ?...

A son tour, Léon s'ouvrait à ce prêtre condamné d'avance, et si calme en face de la catastrophe prévue ! Il lui demandait de l'entendre, de l'éclairer, de l'absoudre, car il n'avait plus dans l'âme, si longtemps coupable, sceptique, qu'un immense besoin de croyance et d'expiation.

Spectacle étrange que celui de ces deux hommes penchés l'un vers l'autre, au milieu du tumulte d'une foule affolée, échangeant à voix basse des aveux brûlants et des consolations sublimes !

Sans entendre, Geneviève avait deviné et, certes, les larmes qui tombaient de ses joues pâles sur sa poitrine doucement émues n'étaient pas des larmes douloureuses.

par les agents du service du 2^e arrondissement. Celui d'entre eux qui l'on prétend être l'auteur des bruits relatifs à Trélazé, rôdait dans le quartier depuis onze heures et demie. Peut-être cherchait-il des rapiers. »

Judi, l'*Etoile* a répondu :

« Nous donnons au *Patriote* le plus ABSOLU DÉMENTI : IL N'Y A RIEN DE VRAI, MAIS ABSOLUMENT RIEN DE VRAI, dans son histoire scandaleuse en ce qui touche à l'*Etoile*, à ses rédacteurs et à ses chroniqueurs. »

« Le *Patriote* voudra bien, dans les vingt-quatre heures, rétracter son odieuse imputation, reconnaître son erreur, avouer que le commissaire du 2^e arrondissement n'a ni surpris, ni arrêté qui que ce soit appartenant à la rédaction de l'*Etoile*. — LA RÉDACTION. »

Vendredi, le *Patriote de l'Ouest* disait :

« Nous n'avons parlé ni de l'*Etoile* ni de ses rédacteurs, ni même de ses chroniqueurs. Nous n'avons parlé que d'un de ses reporters, de celui qui a mis en circulation les bruits relatifs aux ouvriers de Trélazé. Si celui-là dément notre récit, nous croyons qu'il commettra un gros péché... »

« Nous devons ajouter que le procès-verbal dressé par le commissaire n'atteint pas ce jeune homme et qu'il n'aura pas à passer en simple police avec M.M. tels et tels. »

L'*Etoile* a répliqué le même jour :

« Le *Patriote* joue sur le mot reporter que nous avons omis, pensant avec raison qu'un reporter appartient à la rédaction ; nous répétons au *Patriote* notre DÉMENTI :

« IL N'Y A RIEN DE VRAI, MAIS ABSOLUMENT RIEN DE VRAI dans son histoire scandaleuse en ce qui touche à l'*Etoile*, à ses rédacteurs, à ses chroniqueurs et à SES REPORTERS. »

« Le *Patriote* voudra bien, DANS LES VINGT-QUATRE HEURES, rétracter son odieuse imputation, reconnaître son erreur, avouer que le commissaire du 2^e arrondissement n'a ni surpris, ni arrêté qui que ce soit appartenant à la rédaction de l'*Etoile*. »

« Aucun reporter de l'*Etoile* ne s'est trouvé mêlé à la rixe simulée. »

« Nous donnons, à ce sujet, à M. le commissaire du 2^e arrondissement LE PLUS FORMEL DÉMENTI. »

« Le *Patriote* voudra bien se rétracter demain matin. »

« Nous attendons demain samedi. — C'est entendu. — LA RÉDACTION DE L'*Etoile*. »

La polémique entre l'*Etoile* et le *Patriote* s'étant continuée, nous donnerons demain les derniers articles parus dans ces deux journaux.

CHATELLERAULT ET SA GARNISON.

Nous lisons dans le *Mémorial du Poitou* :

« Depuis dix-huit mois, il n'y a plus de troupes à Châtellerault. Le bataillon qui tenait garnison est en Algérie ; enfin, d'après une circulaire du ministre de la guerre, le peu d'hommes restés au dépôt vient d'être envoyé à Tours, de sorte qu'il reste à peine 50 hommes, quand on devrait avoir un régiment ou un bataillon de chasseurs. C'est du moins ce que le ministre de la guerre avait promis, lorsque la ville faisait construire une caserne et achetait une grande quantité de terrain pour augmenter le casernement en cas de besoin. Tout cela s'est évaporé comme les ministres, du reste, et Châtellerault en subit les conséquences très-onéreuses. »

« En effet, d'après les calculs d'hommes compétents, un soldat rapporte à une ville environ 4 fr. par jour. Il est donc facile de se rendre compte de la perte énorme qu'éprouve la ville dont le budget est déjà très-serré. Inutile d'énumérer aussi les avantages qu'une garnison procure aux habitants. »

« Donc pas de garnison, perte matérielle pour la ville et ses habitants. »

« Mais il n'y a pas assez de logement, répond-on. Voyons donc un peu cela. »

« La caserne est construite pour mille hommes. La caserne de Châteauneuf peut contenir deux cents hommes. Total : douze cents hommes. Il y a donc largement de la place pour un bataillon de chasseurs à pied, qui a tout au plus un effectif de 5 à 600 hommes. »

« L'effectif du 32^e est plus élevé, mais il est singulièrement éparpillé ; ainsi, il y a un bataillon en Algérie, le dépôt à Châtelle-

rault, un détachement à Saumur (1), un détachement à Fontevault (2) et le reste dans deux casernes à Tours. Total, un régiment en six morceaux ! »

« Or, je pose ici cette question : en supposant un bataillon en Algérie ou à Paris et un autre bataillon à Fontevault, comme il y a ordinairement, reste-t-il plus de douze cents hommes au 32^e à Tours ? Les bataillons ont trop peu d'hommes pour qu'il en soit autrement, et je crois que le régiment peut parfaitement tenir ici. Malheureusement il faut le bon vouloir du ministre ; espérons qu'il voudra bien, à bref délai, donner satisfaction aux demandes de notre conseil municipal. »

« Examinons maintenant la question au point de vue de la sûreté générale, etc., etc. »

« Il y a trois manufactures d'armes en France : Saint-Etienne, Tulle et Châtellerault. »

« Saint-Etienne possède deux régiments d'infanterie et un de cavalerie. Tulle possède un régiment d'infanterie en entier. »

« Châtellerault, qui tient le second rang comme manufacture, a cinquante hommes ! »

« Saint-Etienne, par son importance, est hors de cause. »

« Mais Tulle ? Il est vrai que cette ville est un chef-lieu de département, mais elle est moins importante que Châtellerault, par le nombre de ses habitants, son commerce et sa manufacture. De sorte que, à part son administration centrale, cette ville est inférieure à Châtellerault. Je ne vois pas trop bien pourquoi le ministre de la guerre fait une si grande différence entre une préfecture et une sous-préfecture, puisque l'une a un régiment et l'autre cinquante hommes. Diable ! voilà un préfet bien gardé. »

« Mais passons à autre chose. Depuis la guerre, l'Etat a fait de grandes dépenses pour la manufacture de Châtellerault. Bâtimens, matériel nouveau, ateliers nouveaux, rien n'a été épargné ; tout dernièrement on a encore construit un immense magasin pouvant contenir près de 200,000 armes de réserve. Ce magasin une fois plein reviendra à l'Etat à plusieurs millions. Une bagatelle, quoi ! Cinquante hommes pour garder cela ! En supposant que des troubles quelconques éclatent, cent individus, même moins, bien déterminés, peuvent détruire et piller en une nuit tout ce qu'on appelle la manufacture d'armes, ils peuvent même s'offrir comme bouquet le malin plaisir de faire sauter la poudrière, ce qui amènerait la destruction de la moitié du faubourg. »

« Quelques cartouches de dynamite suffisent pour tout cela. Je passe sous silence les manœuvres de quelques illuminés venant du dehors. L'ennemi a toujours intérêt à faire détruire des centres d'armement. »

« Quoi qu'il en soit, si de pareils faits se présentaient, un ministre serait bien embarrassé devant une Chambre de députés et y serait jugé sévèrement. »

« Je ne crois pas qu'un ministre et surtout une Chambre qui sauraient qu'une manufacture d'armes, évaluée à plusieurs dizaines de millions, est à la merci de tout le monde, souffriraient qu'il y ait seulement une poignée d'hommes. En demandant un régiment, la municipalité ne sera pas exigeante. Si le ministre refuse en prétextant qu'il n'y a pas assez de logement, qu'il fasse faire, le terrain est tout prêt. Les millions renfermés dans la manufacture, c'est l'argent des contribuables, de la nation, et comme tel le devoir du gouvernement est de le sauvegarder. »

LE MANS.

Le lot de 100,000 francs de la Loterie des gens de lettres a été gagné par un entrepreneur de peinture du Mans.

En apprenant la nouvelle, l'excellent homme a changé de couleur, et, depuis ce moment, sa joie est impossible à peindre.

Il doit, naturellement, voir tout en rose.

Avis mortuaire.

Les obsèques de M^{me} V^e VERON, née GAUTIER, décédée au Pont-Fouchard, à l'âge de 67 ans, auront lieu demain mardi, 14 novembre, à 14 heures du matin, en l'église de Bagneux.

Un service pour le repos de son âme sera célébré, le mercredi 23 du même mois, à 14 heures du matin, en la même église.

(1) Le *Mémorial du Poitou* fait ici erreur : depuis quinze mois, Saumur n'a pas le moindre détachement d'infanterie.

(2) C'est un détachement du 66^e qui est à Fontevault.

Les amis et connaissances de la famille qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation.

Publications de mariage.

Félix-André Girard, employé de commerce, de Saumur, et Denise-Léonide-Charlotte Gence, sans profession, de Tours.

Henri-Alcibiade Egret, employé de commerce, de Saumur, et Philomène-Marie Méné Lebreton, sans profession, de Tours.

François Carroux, domestique, et Céline Lambert, couturière (veuve), demeurant tous deux à Saumur.

THÉÂTRES.

THÉÂTRE DE SAUMUR. — On compte sur une belle salle, demain mardi, pour la représentation du *Monde où l'on s'ennuie*. M^{me} Devoyod se fera applaudir de nouveau dans le rôle de la douairière de Réville, auquel elle prête sa diction savante et sa bonhomie si naturelle. C'est M^{lle} Suzanne Devoyod qui, cette fois, remplira le joli rôle de Suzanne. On fait beaucoup d'éloges de M^{lle} Castelli, du Vaudeville, une charmante sous-préfète.

Nous reverrons M^{me} Coblenz et M^{lle} Sévery, qui ont déjà paru sur notre scène dans la même pièce. M. Pierre Luguet, un des bons artistes du Gymnase, se montrera dans le rôle du conférencier Bellac, et c'est un lauréat du Conservatoire, M. Reiger, qui représentera le jeune sous-préfet. Enfin, nous croyons pouvoir assurer que l'œuvre de M. Edouard Pailleron, si étincelante d'esprit et de verve, sera, cette fois encore, supérieurement interprétée.

Tout le monde peut passer une très-agréable soirée, sans ennui aucun, en assistant à la représentation du *Monde où l'on s'ennuie*.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS. — Les spectacles que nous avons annoncés pour hier dimanche ont été changés à la dernière heure. On a joué *Faust* au Grand-Théâtre et *Patrie* au Cirque.

Voici les spectacles de la semaine que nous pouvons annoncer en toute sûreté :

Aujourd'hui lundi 13 novembre, à l'occasion de l'ouverture de la Foire. — LA TRAVIATA, grand-opéra en 4 actes. — *Les Marins de Pornichet*, ballet comique en 1 acte. — *Les Deux Sourds*, comédie en 1 acte.

Mardi 14 novembre. — LE VOYAGE DE M. PERRICHON, comédie en 3 actes. — *Une Fête au Cèleste Empire*, ballet en 4 actes. — *Un mari dans du coton*, comédie en 1 acte.

Mercredi 15 novembre. — LALLA-ROUCK, opéra-comique en 2 actes. — *L'Invitation à la valse*, comédie en 1 acte.

Judi 16 novembre. — Deuxième représentation de LALLA-ROUCK, avec un lever de rideau.

Faits divers.

Une victoire scientifique. — On signale un nouveau triomphe que la science vient de remporter dans les mines de sel de Bex, en Suisse.

Le feu grisou, ce terrible fléau qui décime journellement l'homme dans son domicile souterrain, viendrait d'être réduit à remplir le rôle d'un vulgaire bec de gaz et à éclairer aujourd'hui les pauvres mineurs qu'il frappait mortellement au cours de leurs travaux.

Ce n'a pas été sans danger que l'on a pu effectuer au fond des mines la pose des tuyaux de fer devant amener le grisou à la surface terrestre où, grâce à l'air atmosphérique, on a pu l'épurer sans aucun péril pour les ouvriers.

Exactement comme le gaz, le grisou a été ensuite réparti dans les galeries en exploitation et dirigé sur les becs disposés pour l'éclairage.

Pour l'amener aux endroits déterminés, il a fallu d'abord établir un grand réseau de tuyaux de fer, et ensuite construire de nombreuses canalisations. Actuellement, tout danger a disparu. Les travaux viennent d'être repris dans les mines de Bex, et les

ouvriers sont parfaitement éclairés par cet ennemi naguère encore si redoutable, à présent vaincu et asservi.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES.

Sommaire du n^o 85 : La Liberté ? Quelle blague ! Réouverture du Cirque. Le bilan. Horrible catastrophe. Plus d'espoir. Gare à la bombe ! A Nyons. A Bretagne. Le jour de gloire est arrivé.

Abonnements : 8 fr. par an ; 4 fr. pour 6 mois ; 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13.

Se trouve, à Saumur, chez M. Dézé, libraire.

Le 81^e fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, consacré au département de l'Orne, est mis en vente par l'éditeur Jules Rouff.

On y trouve des renseignements très-exacts sur ce département : situation, limites, nature du sol, cours d'eau, voies de communication, climat, culture, industrie, commerce, histoire, statistique, etc., etc.

Quatre gravures, dont la première hors texte, représentant des vues d'Alençon, de l'église Saint-Martin à Laigle, d'Argentan, du donjon de Domfront, et enfin une excellente Carte du département, avec plan d'Alençon, complètent un ensemble qui justifie l'immense succès obtenu par le grand ouvrage désormais populaire de V.-A. MALTE-BRUN.

Théâtre de Saumur.

Direction de MM. GASPARD PELLIN et PAUL SERIN

Mardi 14 novembre 1882,

Avec le concours de

M^{me} DEVOYOD
de la Comédie-Française

UNE SEULE REPRÉSENTATION DE

Le Monde où l'on s'ennuie

Pièce en 3 actes, de M. Edouard Pailleron.

M^{me} DEVOYOD remplira le rôle de la duchesse de Réville.

Les autres rôles seront joués par :

M^{lle} SUZANNE DEVOYOD.
M^{lle} CASTELLI, du Vaudeville.
M^{me} COBLENTZ, de la Comédie-Française.
M^{lle} BARNALL, du théâtre du Parc, de Bruxelles.
M^{lle} SEVERY, du Gymnase.
M. PIERRE LUGUET, du Gymnase.
M. REIGER, lauréat du Conservatoire.
M. LAFERTÉ, de l'Odéon, etc.

Le spectacle commencera par :

L'ÉTINCELLE

Comédie en 1 acte, de M. Edouard Pailleron.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 heures.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Choix d'une préparation ferrugineuse. — Etant donné que le fer est le générateur le plus énergique pour redonner au sang sa couleur, quelle est la préparation ferrugineuse à laquelle la personne anémique ou la jeune fille atteinte de la chlorose, des pâles couleurs, devra donner la préférence ?

Le médicament doit avoir les propriétés suivantes : ne pas déterminer de malaises gastriques et d'irritation intestinale, n'avoir ni odeur nauséabonde, ni saveur styptique, ni goût d'encre ; ne pas amener de symptômes de constipation, ne pas noircir les dents, se mélanger parfaitement à tout liquide : eau, vin, bière, et enfin se prêter à une rapide et facile absorption, à une assimilation complète.

Le FER BRAVAIS réunit les qualités suivantes qui justifient, et au delà, la faveur dont il jouit :

- 1^o Il n'a ni odeur, ni saveur ;
- 2^o Il ne noircit jamais les dents ;
- 3^o Il ne provoque ni malaise gastrique ni dérangement intestinal ;
- 4^o Il ne constipe pas et ne cause pas de renvois ;
- 5^o Enfin, il se mélange à tous les liquides.

En raison de ces propriétés, le FER BRAVAIS est essentiellement ordonné par le monde médical, et universellement reconnu comme étant le meilleur tonique que l'on puisse prendre.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS
PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose ; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang ; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et C^{ie}, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Epiciers. (346)

SOUSCRIPTION PUBLIQUE
à 150,000 obligations de priorité

A 5 0/0 AU PORTEUR

Avec Privilège spécial sur le produit des TABACS, SELS et autres Revenus

Affectés au service de la Dette publique Ottomane.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION DES REVENUS CONCÉDÉS s'engage à appliquer au service des Obligations de priorité, jusqu'à parfait paiement de la somme nécessaire au service semestriel desdites obligations et à verser à cet effet à la Banque Impériale Ottomane les premières rentrées effectuées chaque semestre sur les revenus des six contributions indirectes affectées par l'Iradé de S. M. I. le Sultan, en date du 20 décembre 1881, au service de la Dette publique Ottomane.

INTÉRÊT ANNUEL : 25 fr. payables par semestres, les 13 mars et 13 septembre :

A PARIS, à raison de 12 fr. 50, net d'impôts et de frais ;

Et à LONDRES, à raison de 10 schellings.

REMBOURSEMENT au pair en 24 ans :

A PARIS, en 500 francs ;

A LONDRES, en 20 livres sterling.

Par tirages au lieu en fév. et août de chaque année.

PRIX D'ÉMISSION : 415 FRANCS

Jouissance du 13 septembre 1882.

Payables : En souscrivant.....Fr.	50 »
Lors de la répartition.....	50 »
Du 10 au 20 décembre 1882.....	100 »
Du 10 au 20 février 1883.....	100 »
Du 10 au 20 mars 1883.....	115 »
TOTAL.....FR.	415 »

avec faculté d'escompter à toute époque les termes ultérieurs à raison de 5 0/0 l'an.

Les souscripteurs qui se libéreront au moment de la répartition jouiront d'une bonification de 3 fr. 50 par titre.

Le revenu annuel de 25 francs représente un intérêt supérieur à 6 0/0 et, si l'on tient compte de la valeur de l'amortissement, le rendement total dépasse 7 0/0.

Les titres définitifs, munis du timbre français, seront livrés à l'époque du dernier versement (mars 1883) et participeront au tirage du mois d'août suivant.

Les coupons d'intérêt et les obligations sorties au tirage sont payables en or à PARIS, LONDRES et CONSTANTINOPLÉ.

L'émission des Obligations actuellement mises en souscription ne constitue pas un emprunt nouveau et n'impose au Gouvernement aucune charge nouvelle.

Ces Obligations font, en effet, partie des 371,363 obligations privilégiées qui ont été attribuées à la Banque Impériale Ottomane et à ses co-intéressés par l'Iradé impérial du 20 décembre 1881, réglant la reprise du service de la Dette publique.

Ce décret a affecté au service de ces obligations une annuité de 390,000 livres turques à prélever par un privilège et préférence, et ce jusqu'à leur complète extinction, sur le produit des revenus assignés au service total de la Dette (art. 3 et 10 du décret précité).

Le solde des 371,363 obligations susdites est conservé par les co-intéressés.

La souscription sera ouverte à Paris
LE MARDI 14 NOVEMBRE

Et fermée le même jour à 4 heures du soir.

A la Banque Impériale Ottomane, 7, rue Meyerbeer. — A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin. — A la Banque d'Escompte de Paris,

place Ventadour. — Au Comptoir d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère. — Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens. — A la Société de Crédit Mobilier, 15, place Vendôme. — A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra. — A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, 66, Chaussée-d'Antin. — A la Société Générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 34 et 36, rue de Provence.

Les Agences et Succursales de ces Etablissements dans les départements recueilleront et transmettront à Paris les demandes pour compte desdits établissements.

La Souscription sera ouverte simultanément à Londres et Constantinople.

Si le nombre des Obligations souscrites est supérieur à celui du montant total de l'Emission, les souscriptions seront soumises à une réduction proportionnelle.

Les versements en retard seraient passibles d'un intérêt de 7 0/0 l'an.

LES FORMALITÉS SERONT REMPLIES POUR L'ADMISSION DES TITRES A LA COTE OFFICIELLE

On peut souscrire dès à présent, par correspondance, en envoyant le premier versement.

Déclaration au Timbre le 3 novembre 1882.

Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEOPROY.

Editeur : Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 40 francs ; 6 mois, 6 francs.

SOCIÉTÉ NOUVELLE

De BANQUE et de CRÉDIT

Société anonyme. — Capital : 20 millions.

52, rue de Châteaudun, Paris.

CAISSE DE REPORTS

Intérêt net bonifié aux déposants :
Pour le mois de Novembre... 6 0/0 l'an.

Toute somme, depuis celle de 100 fr., peut être déposée à la Caisse de Reports de la Société Nouvelle.

Envoi franco, sur demande, de la Notice sur les Opérations de Reports.

LA GAZETTE D'ANJOU, journal artistique, littéraire, illustré (2^e année), a repris sa publication à l'ouverture de la saison théâtrale.

Cette année, la Gazette d'Anjou publie les photographies des principaux artistes de la troupe.

Prix du numéro sans photographie, 15 centimes ; avec photographie, 25 centimes.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e PLAÇAIS, notaire à Angers.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le jeudi 16 novembre 1882, à 2 heures de l'après-midi,

En l'étude de M^e PLAÇAIS, notaire à Angers, rue des Cordeliers, n^o 15,

Sur la mise à prix de 350,000 à 295,000 fr.,

BELLE TERRE EN ANJOU

NOMMÉE LA

TERRE DE PRINCÉ

D'une contenance de 187 hectares 10 ares 04 centiares, située commune de Champigné, et par extension communes de Querruë et Sceaux (Maine-et-Loire). Communication avec Angers très-facile, à 14 kilomètres de la gare de Châteauneuf-sur-Sarthe.

Belle chasse. Revenu : 12,000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e PLAÇAIS. (566)

A VENDRE

Un JARDIN bien arboré

Situé rue de la Gueule-du-Loup,

Avec pavillon comprenant chambre à feu, grenier ; cave en roe ; pompe.

S'adresser à M. ALLORY, rue du Puits-Neuf, Saumur. (511)

A LOUER

L'ANCIENNE MAISON LEBOU

Toute meublée.

Située au Chardonnet.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

OU A ARRENTER

UNE MAISON

Avec Jardins.

Située à Saumur, rue Notre-Dame, n^o 55.

S'adresser à M. BARILLET, même rue.

A AFFERMER

DE SUITE,

LA FERME DE L'ÉTANG

Commune de Gennes.

S'adresser à M. Louis BLANCHARD, à Louerro. (618)

A VENDRE

BON ET FORT CAMION

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN EXCELLENT CHIEN COUCHANT

S'adresser au bureau du journal.

GRAND SUCCÈS !

L'ALMANACH D'ARLEQUIN

Illustré de nombreux dessins

20 cent. (25 cent. franco par la poste)

Remises importantes pour la vente et la propagande

Adresser les demandes, sans retard, à Tours :

Aux bureaux de la Lanterne d'Arlequin ;

Et à Paris, à la librairie de la Société Bibliographique, 195, boulevard Saint-Germain.

ON DEMANDE un domestique âgé d'une trentaine d'années.

S'adresser chez M. Louis DUVAU, négociant à Varrains. (626)

A VENDRE

TROIS BEAUX CHIENS

Briquets, courants, parfaitement dressés.

S'adresser chez M. PIRAULT, vétérinaire, rue de la Petite-Douve, à Saumur. (616)

A VENDRE

UN TRÈS-BON CAMION

Se transformant en break.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

M. SARGET-GIRAULT

Propriétaire des **MAGASINS de la PAIX**

Situés rue d'Orléans, à Saumur,

Informe sa nombreuse clientèle, que le faux bruit qui a été répandu qu'il quittait les affaires est dénué de tout fondement.

Il profite de cette occasion pour rappeler à sa clientèle qu'elle trouvera comme par le passé, dans ses magasins, un choix considérable de toutes les Marchandises ET A DES PRIX QUI DÉPIENT TOUTE CONCURRENCE.

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie **PASQUIER**

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.

Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.

Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaux.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

COFFRE-FORT INCOMBUSTIBLE ET INCROCHETABLE

DE

B. HAFFNER AÎNÉ

DE PARIS



L'usage du coffre-fort est très-répandu, et, à notre époque où chacun, industriel, fonctionnaire, officier ministériel, petit rentier ou commerçant, a sa fortune en valeurs mobilières et valeurs au porteur, il est devenu indispensable contre le feu et les voleurs.

Le plus grand nombre de ces coffres-forts pèchent par la construction qui est en bois revêtu de tôles ; es autres par le mécanisme, et tous en général par les portes, qui ne sont jamais incombustibles et voici pourquoi : les fabricants sont obligés de perforer leurs portes d'outre en outre par des trous plus ou moins grands pour y loger leurs serrures et combinaisons. Chacun comprendra que si une porte est percée à jour, en cas d'incendie, la chaleur et la flamme passent à travers toutes ces ouvertures et brûlent ce que le coffre renferme. Il est facile de s'assurer du fait, en dévissant la plaque qui couvre la combinaison.

Quant aux voleurs, trouvant des trous tout faits, ils ne s'amuse pas à en percer d'autres pour forcer la caisse.

M. HAFFNER aîné, de Paris, l'un des constructeurs de coffres-forts les mieux posés de la capitale, s'est livré à une étude sérieuse de tous les systèmes, et, après de nombreux essais, est arrivé à en construire un nouveau qui défie toute concurrence et a été admis à l'Exposition pour sa serrure perfectionnée.

Voici en quoi consistent les améliorations apportées par la Maison HAFFNER aîné :

1^o Suppression complète du bois, coffres tout fer et à doubles parois, chacune d'une seule pièce ;

l'intervalle des deux caisses est rempli de matières ininflammables et complètement réfractaires ;

2^o Suppression des goujons qui servent à faire pivoter les portes ; ils sont remplacés par des cols de cygne qui ont l'avantage de ne pas s'user comme les goujons et permettent aux portes de se développer entièrement, de façon à laisser libre toute l'entrée de la caisse ;

3^o Remplacement des serrures à gorges et à pompes, ainsi que les combinaisons de lettres visibles par des serrures à combinaisons invisibles, très-simples, mais d'une sûreté et d'une précision telles, qu'elles défient les plus habiles crocheteurs. La combinaison est facile à comprendre et à s'en servir même la nuit sans lumière ;

4^o La serrure et la combinaison invisibles, réunies ensemble, ne forment qu'une seule pièce placée dans l'épaisseur de la porte, entre la matière réfractaire ; de cette façon, aucun trou ne traversant ladite porte, cette dernière reste pleine et se trouve par ce fait aussi incombustible que le coffre lui-même.

Ainsi compris, le coffre-fort est véritablement incrochetable et incombustible. Les expériences publiques, ainsi que les incendies de la Commune, ont plus que suffisamment prouvé l'incombustibilité des coffres-forts Haffner aîné, tandis que des milliers d'autres ont péri corps et biens.

So méfier des systèmes à bon marché. On est parvenu à fabriquer des coffres-forts qui n'en portent que le nom, mais qui ne peuvent résister ni au feu ni aux voleurs, bien qu'on les vende pour remplir ces conditions.

Seul dépôt, pour tout le département de Maine-et-Loire, à la librairie et imprimerie GODET, place du Marché-Noir, à Saumur.
En dehors du dépôt, un bel album en chromo-lithographie sera à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.